



ASACO OCEANE
10 Boulevard Maréchal Joffre
56100 Lorient



Bienvenue au 3^{ème} Rallye national de Bretagne

Toute l'équipe de ASACO Océane et les nombreux bénévoles de Morbihan Autosport, sont heureux de vous recevoir pour cette 3^{ème} édition du Rallye National de Bretagne.

Partant d'une feuille blanche en 2011, l'épreuve est maintenant classée en Coupe de France de 1^{ère} division coëf.4

Les routes vallonnées et atypiques de cette partie de la Bretagne ont été appréciées, notamment en 2012 par un pilote ouvrier de renom :

Ari Vatanen.

Fort du succès sportif et populaire, le Pays de Lorient nous ouvre ses portes, avec un départ depuis le parc des expositions de Lorient Lanester. Les 7 villes et communes traversées par le Rallye, les riverains et agriculteurs sur les ES, vous attendent avec impatience.

En venant participer à ce 3^{ème} Rallye national de Bretagne, vous vivrez des moments forts avec des montées d'adrénaline sur les ES, par contre sur le routier, adoptez un comportement citoyen, afin que perdure cette belle épreuve qui ne demande qu'à grandir encore.

Max Martineau,
Président de l'ASACO OCEANE

SOMMAIRE

Mot de bienvenue	Page 1	Art 5.P Publicité	Page 7
Liste des adresses	Page 2	Art 6.P Site et Infrastructures	Page 7
Art 1.P Organisation	Page 4	Art 7.P Déroulement	Page 8
Art 2.P Assurances	Page 5	Art 8.P Réclamations et appels	Page 9
Art 3.P Concurrents et Pilotes	Page 5	Art 9.P Classement	Page 9
Art 4.P Voitures et Equipements	Page 6	Art 10.P Prix	Page 9

Règlement particulier du 1^{er} Rallye National de Bretagne V.H.R.S 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.



LISTE DES ADRESSES

Organisateur administratif et technique

ASACO Océane
10 Boulevard Maréchal Joffre
56100 Lorient
Tél et fax : 02.97.12.76.85
E-mail : max.martineau@asacoceane.com
Site internet : www.rallyebretragne.com

Vérification administratives et techniques

Parc des Expositions du Pays de Lorient
286 Rue Rouget de Lisle
56600 Lanester
Tél : 06.28.22.57.54

Accueil des officiels

Vendredi 14 Juin de 14h à 22h
Samedi 15 Juin de 07h à 10h
Parc des Expositions du Pays de Lorient
286 Rue Rouget de Lisle
56600 Lanester
Tél : 06.71.85.17.48

Accueil des commissaires

Salle des Fêtes
4 Rue Bécherel
56240 Plouay
Tél. : 06.13.58.80.70

P.C. Direction de course

Caserne des pompiers
Rue de Manéhouarn
56240 Plouay
Tél : 09.52.40.76.03

PROGRAMME - HORAIRES

VENDREDI 3 MAI 2013	Parution du règlement Ouverture des engagements
LUNDI 3 JUIN 2013	Clôture des engagements
SAMEDI 8 JUIN 2013	Parution du Road-Book Publication du carnet d'itinéraires au Bar Les Temps Modernes 1, Place de la Mairie 56240 Plouay Tél : 02.97.33.23.11 Samedi 8 Juin de 8h30 à 18h, Dimanche 9 Juin de 9h à 18h et Vendredi 14 Juin de 8h30 à 19h
DATE ET HEURES DES RECONNAISSANCES	Samedi 8 et Dimanche 9 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 22h Ou Vendredi 14 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 23h Sur 3 passages maximum (voir article 6.2)
VENDREDI 14 JUIN	Vérifications administratives de 17h00 à 20h45 Vérifications techniques de 17h15 à 21h Mise en parc de départ de 17h45 à 21h30 1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs : 20h00 Briefing des pilotes ouvreurs à 19h PARC DES EXPOSITIONS – LANESTER
SAMEDI 15 JUIN	Vérifications administratives de 7h15 à 8h45 Vérifications techniques de 7h30 à 9h00 Publication des équipages admis au départ à 9h45 Publication des heures et ordres de départ à 9h45 Briefing écrit (remis aux vérifications administratives) Départ du rallye à 10h15, après les VHC. PARC DES EXPOSITIONS – LANESTER Publication des résultats partiels : A l'issue de la 1 ^{ère} section, ¼ d'heure après l'arrivée de la dernière voiture (tableau d'affichage) Départ de la 2 ^{ème} section à 14h00. Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à la salle des Fêtes de Plouay à 21h30 Vérifications finales : voir article 1.3P Publication des résultats du Rallye, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, au P.C, au parc d'assistance et à la salle de Fêtes de Plouay. Remise des prix : à la Salle des Fêtes de PLOUAY

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 14 et 15 Juin 2013 l'épreuve sportive

1^{er} RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE V.H.R.S.

en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 122 en date du 3/5/2013 et du CRSA numéro 24 en date du 16/04/2013

COMITE D'ORGANISATION

Président : Max MARTINEAU
Vice président : Yvon LEON
Gilles SIMON
Secrétaire : Marine MARTINEAU

Secrétariat du Rallye Marine MARTINEAU

4Lotissement de la Cayenne, Route de Vieille Roche 56130 CAMOEL
Téléphone : 06.28.22.57.54

Permanence du Rallye :

- Parc de Expositions – Lanester
Le Vendredi 14 Juin de 14h à 21h30
Le Samedi 15 Juin de 7h à 8h30
- P.C Course, Rue Manéhouarn – Plouay
Le samedi 15 Juin de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASACO OCEANE
10 Boulevard Maréchal JOFFRE
56100 LORIENT
Représenté par Max MARTINEAU, adjoint Yvon LEON

1.1 OFFICIELS

Observateur FFSA

Patrick PERRIN

Collège des commissaires sportifs

Président Jacques TROMAS
Membres Gilles GUILLET
José CHAUDET

Direction de course

Directeur de course Joseph LORRE
Directeur adjoint Jean Luc ROGER
Adjoint à la D.C ES1 Gabriel GIANOLO
Adjoint à la D.C ES2 Jacques COURTIN

Chronométrage

Responsable Stephane MONTFORT

Cyril VALLEE
Alain DEVIN
Maryse RAGUENEAU

Médecin chef

Dr François MINEUR

Commissaire technique VH

Loïc NERAUDEAU

Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents

Emma RICHARD
Catherine CONDEMINE

Vérifications administratives et techniques

Marine MARTINEAU
Audrey LE BEHOT

Véhicule tricolore

Christian DAMS
Patrice DELIAS

Adjoint à la direction de course délégué à

l'ES 1 J.C LE FORESTIER
l'ES 2 Jean Louis MINEUR

Directeur de course adjoint délégués à

l'ES 1 Edith LE FORESTIER
l'ES 2 Philippe DRONNEAU

Directeur de course délégué aux ES au Point Inter

Bernard CONDEMINE

Juges de Fait

Equipe 1 Serge ILLIEN
Equipe 2 J-J PECHON-ROSSEL

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « Juge de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

Relation sécurité avec le PC

Gérard TEXIER

Responsable informatique classement

Jean Luc COUSSEAU

Responsables des relations avec les commissaires

Christian DAMS
Joseph GOURDON
Jean Paul KWASNY

Responsable des reconnaissances

Christian LE PAGE

Véhicule Damier

Gilles MERLIOT

Commissaires

Avec la participation des commissaires du Comité Régional Bretagne Pays de la Loire et des autres comités régionaux.

1.3 VERIFICATIONS

Les confirmations d'engagement et heures de convocations seront publiées sur notre site internet : www.rallyebretagne.com

Pas de confirmation d'engagement et de convocations envoyées par courrier aux concurrents

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au Parc des Expositions de Lanester le Vendredi 14 Juin 2013 de 17h00 à 21h et le samedi 15 Juin 2013 7h00 à 8h45.

Les vérifications du samedi ne seront acceptées que sur demande express du concurrent, auprès de l'organisateur, les places étant limitées.

Les vérifications finales seront effectuées au garage CDV 4x4 – ZA de Restavy 56240 PLOUAY
Coût de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.3P.

Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye :

- Haute
- Intermédiaire
- Basse

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **1^{er} Rallye National de Bretagne V.H.R.S** doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 3 Juin Minuit (cachet de la poste faisant foi)

Ne pas oublier de joindre une photocopie des documents suivants :

- Permis de conduire (recto verso)
- Licences de l'équipage (ou titre de participation)
- 1^{ère} page de PTH, PTN ou Laissez-passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour le rallye « Moderne » et 30 voitures maximum pour les rallyes V.H.C et VHRS. Au delà les équipages seront inscrits sur liste d'attente selon l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- Pour les équipages complet (pilote/copilote) ASACO Océane : **300 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, l'article IV.D.2 des Prescriptions Générales de la FFSA sera appliqué.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2P Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3P Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. Les équipiers seront libres de se partager le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.5P Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Le départ sera donné après le dernier concurrent du rallye « VHC » dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement.

L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P Sont autorisées les catégories suivantes :

- Catégorie de Régularité Historique (voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 Décembre 1985.)
- Catégorie de Régularité Prestige (voiture de Grand Tourisme de série en conformité avec leur homologation routière.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du code sportif international.

Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

Lors des tests de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes « Hautes », les arceaux de sécurité et les harnais sont obligatoire.

De plus les voitures de types « Cabriolet » sont interdites en moyenne « Haute »

4.1.2P.

Seul sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, un seul instrument à affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin- Master, Retrotrip, Belmogtwin, etc...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification.

Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture. Il sera établi deux classements :

- catégorie A : Avec instruments de contrôle.

- catégorie B : Sans instruments de contrôle.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée aux lieux uniquement précisés sur le road book

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition des deux plaques (210mm x140mm), l'une située à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma de l'article 4.6 du règlement standard des rallyes.

Position de la plaque avant: située dans l'angle supérieur droit du pare brise.

Position de la plaque arrière: située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur: traits noirs sur fond blanc

4.7P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de camera et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.

De plus l'organisateur pourra se servir des prises de vues pour leurs usages sur leur demande

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier VHRS.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National de Bretagne V.H.C. représente un parcours de 254 km.

Il est divisé en 4 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Les Roches du Diables – 7.95km parcourue 4 fois.
- Le Scorff – 19.47km parcourue 4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 8 Juin et Dimanche 9 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 22h ou le Vendredi 14 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 23h sur 3 passages maximum.

Un carnet de contrôle de reconnaissance sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement au C.H. d'entrée aux vérifications administratives.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et des sanctions seront applicables : articles 6.2.7 de la réglementation standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, après le dernier concurrent du rallye « Moderne »

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Toutes les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de tests et/ou zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivée et toutes les lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées.

Un panneau « Fin de test de régularité » sera établi à une distance maximale de 1000 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test ou zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ce secteur.

L'absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé : 10 minutes de pénalité.

Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecter d'un forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de 10 (dix) heures.
- Pénalité de 5 (cinq) minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

7.5P. TESTS DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 Catégories de moyenne et pour la TOTALITE des tests de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de Course et / ou l'organisateur, pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés selon le choix fait par le concurrent.

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante : pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie à 60 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 10 km

Temps imparti : 10 mn

Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 sec de pénalité

Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité. Chaque seconde de différence de chronométrage avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de 30' et la mise hors course en cas de récidive. Si un pilote saute un test ou zone de régularité ou pour des raisons techniques, ne réalise pas un test ou zone de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec une pénalité.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis à nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'horaire d'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer.

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ du 1er concurrent de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, l'équipage sera pénalisé de 15 minutes. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour

avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Au départ réel des tests de régularité sur routes fermées, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce test. Cette heure correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

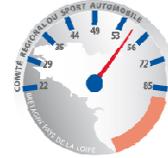
ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différentes catégories.

Des lots seront remis aux participants

ANNEXE – CODES ASA ET NUMEROS DE LICENCE

Joseph LORRE	1202/10395
Jean-Louis MINEUR	1209/29169
Serge ILLIEN	1205/36268
Patrice DELIAS	1210/18371
Philippe DRONNEAU	1202/148449
Joseph GOURDON	1205/8938
Pascal BOUTTIER	1201/191335
Christian DAMS	1201/2498
José CHAUDET	1202/2493
Gilles MERLIOT	1202/10356
Jean-Jacques PECHON-ROSSEL	1201/2527
Jacques TROMAS	1202/128370
Bernard CONDEMINE	1110/6916
Régine DAMS	1210/161894
Cyril VALLEE	1507/123878
Edith LE FORESTIER	1318/1758
Jean Claude LE FORESTIER	1318/1756
André MEVEL	1210/186089
Loïc NERAUDEAU	1101/5202
Jean Luc ROGER	1507/1030
Gerard TEXIER	1110/18160
Emma RICHARD	1209/6299
Alain BRIAND	1206/16160
Yves HUBY	1206/4923
Maryse MERLIOT	1202/12140
Jérôme RETO	1206/204310
Jean Paul KWASNY	1318/14846



1^{er} RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE VRHS

Coupe de France des Rallyes VHRS Coefficient 1

14 et 15 juin 2013

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner à

Marine MARTINEAU
4 Lotissement de la Cayenne
Route de la Vieille Roche
56130 CAMOEL

Ouverture des engagements 12 Avril 2013
Clôture des engagements 3 Juin 2013 Minuit

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- Pour les équipages complet (pilote et copilote) ASACO Océane : **300€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **660 €**

Les pièces à fournir impérativement avec votre demande d'engagement sont :

- . Photocopie du permis de conduire du pilote et du copilote recto-verso
 - . Photocopie de la licence du pilote et du copilote
 - . Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si différent du pilote
 - . Attention, ne pas oubliez de vous munir de votre certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile pour les titres de participation !
- Il n'y aura pas de délivrance de certificat durant les vérifications.

Demande d'engagement au 1^{er} Rallye VHRS National de Bretagne à Plouay les 14 et 15 Juin 2013

RESERVE A L'ORGANISATION

NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE :	INSCRIPTION	REGLEMENT		VISA	
					Chèque : <input type="checkbox"/>		<u>Administratif</u> :	<u>Technique</u> :
					Espèces : <input type="checkbox"/>			
	CONCURRENT		1^{er} CONDUCTEUR		2^{ème} CONDUCTEUR		VOITURE	
Nom							Marque : _____	
Prénom							Voiture : _____	
Adresse du domicile							Exemple : Alpine	
Code Postal du domicile							Année : _____	
Ville du domicile							Turbo ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Date de naissance							<input type="checkbox"/> 2 roues motrices	
Ville de naissance							<input type="checkbox"/> 4 roues motrices	
E Mail	@		@		@		Cylindrée réelle : cm3	
Tél Portable							Poids : kg	
N° Permis de conduire								
Délivré par								
En date du								
LICENCE	Code ASA	N° Licence	Code ASA	N° Licence	Code ASA	N° Licence		
Catégorie								
ASA								
ECURIE								
Gr Sanguin								
Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence	Signature		Signature		Signature		Fiche d'homologation OBLIGATOIRE : N° _____	
							Passeport Technique OBLIGATOIRE : N° _____	
J'engage ma voiture conformément au règlement particulier de l'épreuve et à la réglementation générale :	<input type="checkbox"/> Régularité Historique <input type="checkbox"/> Régularité Prestige		<input type="checkbox"/> Vitesse Basse <input type="checkbox"/> Vitesse Intermédiaire <input type="checkbox"/> Vitesse Haute (arceau + harnais obligatoires)		DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités. Fait à _____		Le _____	

Fiche N° :

Fiche N° :



La voiture est-elle conforme à ses spécifications de période ?
Sinon, décrire les différences :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

JE DECLARE QUE LES REPONSES DONNEES SUR CETTE FICHE SONT CORRECTES, ET EN CAS DE MODIFICATION JE M'ENGAGE A NOTIFIER LE CLUB QUI L'A DELIVREE. JE DECLARE EGALEMENT QUE TOUT FORMALITAIRE D'ENGAGEMENT UTILISE SERA REMPLI CONFORMEMENT AUX RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CETTE FICHE.

NOM DU DEMANDEUR :
ADRESSE :

SIGNATURE DU DEMANDEUR : DATE :
NOM DU PROPRIETAIRE :
ADRESSE :

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE : DATE :

FEDERATION INTERNATIONALE DE L' AUTOMOBILE

PARCOURS DE REGULARITE HISTORIQUE

LAISSEZ-PASSER DE VEHICULE

CETTE FICHE DOIT ETRE SOUMISE A L'ASN CONCERNEE QUI LA VERIFIERA ET LA VISERA. ELLE RESTE LA PROPRIETE DE L'ASN, ET DOIT LUI ETRE RENVOYEE SI UNE NOUVELLE FICHE LA REMPLACE.

ATTENTION

CETTE FICHE A ETE CONÇUE AVEC POUR SEULE FINALITE UNE UTILISATION EN PARCOURS DE REGULARITE HISTORIQUE. ELLE NE GARANTIT NULLEMENT L'AUTHEENTICITE DE LA VOITURE, ET NE SAURAIT ETRE UTILISEE A DES FINS COMMERCIALES OU COMME PREUVE DE L'HISTORIQUE DE LA VOITURE.

NOUS, LE, AVONS VERIFIE LES INFORMATIONS PORTEES SUR CETTE FICHE ET POUR AUTANT QUE NOUS SACHIONS NOUS ESTIMONS CORRECTE LA DESCRIPTION ET LA CLASSIFICATION DE LA VOITURE AU VERSO.

Signature : Date :

Statut du signataire :

CHAQUE PAGE DE CETTE FICHE DOIT PORTER LE CACHET DE L'ASN QUI L'A DELIVREE

VISA DE L'ASN

VISA DE L'ASN

ANNEE DE CONSTRUCTION :

MARQUE :

MODELE / TYPE:

N° DE CHASSIS :

N° D'IMMATRICULATION :

TYPE DE CARROSSERIE :

MARQUE DU MOTEUR :

CYLINDREE :cm³

TYPE DE MOTEUR :
(deux temps, quatre temps, en ligne, en V, à plat, etc.)

MARQUE DU CARBURATEUR : TYPE :

La section suivante est à remplir par l'ASN :

CLASSEMENT DES VOITURES PAR PERIODES :

- "C" 1919-1930
- "D" 1931-1946
- "E" 1947-1961
- "F" 1962-1965
- "G" 1966-1971
- "H" 1972-1976
- "I" 1977-

Pour cette voiture : (année) (catégorie)

CATEGORIES DES VOITURES :

- Tourisme (T/TC) - Grand Tourisme (GT/GTS) - Grand Tourisme Prototype (GTP) - Course biplace

Pour cette voiture :

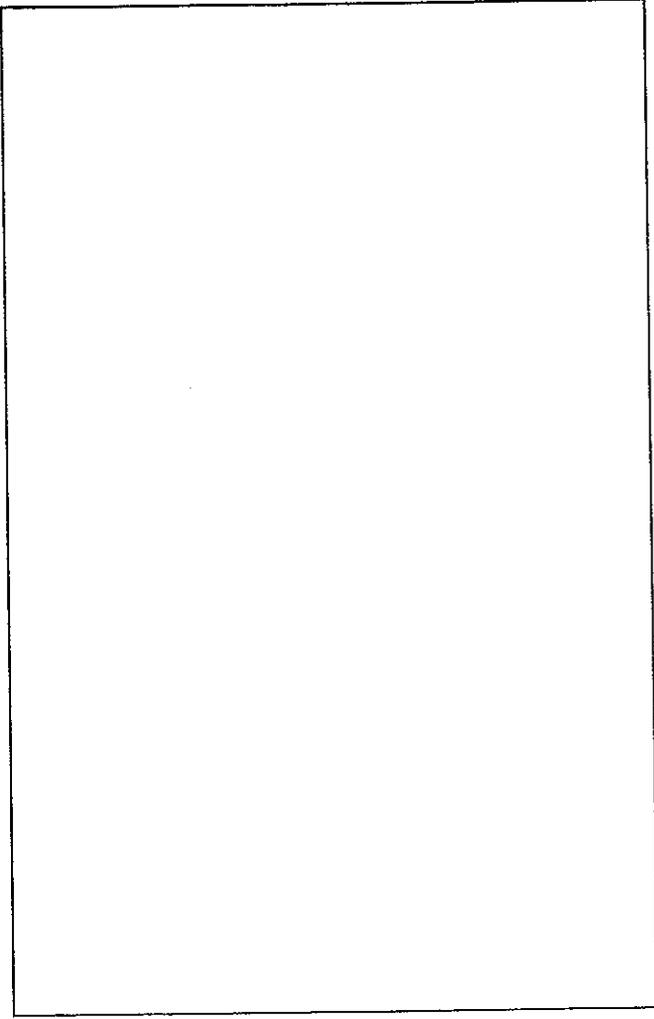


Photo couleur (9 x 13 cm), vue 3/4 avant de la voiture complète

INFORMATIONS POUR LA REDACTION D'UNE DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER DE REGULARITE

Pour obtenir un laissez-passer de régularité, vous devez remplir une demande de laissez-passer et nous la renvoyer à l'adresse ci-dessous :

F.F.S.A.
Service Technique
32 avenue de New York
75781 PARIS CEDEX 16

Votre laissez-passer vous sera adressé environ une semaine après réception de votre demande.

Votre demande devra être accompagnée :

- d'une photo couleur (9 x 13 cm) 3/4 avant de la voiture complète,
- d'un règlement de 60 euros à l'ordre de la F.F.S.A.

Pour que votre demande soit traitée dans les meilleures conditions, nous vous précisons quelques points :

- En dehors de la section réservée à l'ASN (l'ASN est la F.F.S.A.), votre demande doit être complètement remplie,
- En particulier, vous devez répondre à la question "la voiture est-elle conforme à ses spécifications de période ?",
- La photo jointe sera de très bonne qualité.

Les voitures pouvant prétendre à ce laissez-passer doivent correspondre à l'annexe K du code sportif de la FIA, qui est l'annexe réglementant également les véhicules historiques de compétition.

Nous vous rappelons ici les grandes lignes que devra respecter la voiture pour laquelle vous sollicitez ce laissez-passer :

- Généralité :
La voiture sera conforme à la législation routière et construite au moins 15 ans avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

- Histoire :
En général les voitures admises sont, suivant leur âge, des modèles identiques à ceux homologués par la FIA pour le sport automobile dans les anciens groupes Tourisme, Grand Tourisme, ou Groupes 1, 2, 3 et 4, puis dans les groupes N, A, et B, ceci en conformité avec le règlement technique de leur groupe respectif.
- Conformité :
Toutes les modifications effectuées sur la voiture de série doivent respecter la technologie de la période telle qu'appliquée au modèle en question.
- Principe :
La Régularité Historique permet la célébration active de l'histoire de l'automobile.

Pierre HERAT
Responsable Technique